



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Portant sur la signature d'un bail civil entre la ville d'Autun et Monsieur Daniel BOULEY, entrepreneur individuel de la Broc-Antic.

N° 078/2026 - DST

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu l'arrêté du maire n°183 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Vu l'alinéa 5 de l'article L. 2122-22 du même code ;

Vu le bail civil joint ;

Considérant la demande de Monsieur Daniel Bouley, entrepreneur individuel, de pouvoir occuper des locaux pour stocker ses biens mobiliers.

Article 1^{er} : **AUTORISE** la signature d'un bail civil portant sur une partie (600 m²) de la salle polyvalente, Joseph-Chanliau située rue Antoine Clément à 71400 AUTUN.

Article 2 : **PRECISE** que l'occupation est consentie pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027.

Article 3 : **DIT** que la présente autorisation est consentie et acceptée moyennant un montant forfaitaire trimestriel de 2100 € (deux mille cent euros).

Article 4 : **PRECISE** que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 21 avril 2026

Le Maire,

Par délégation, la 1^{ère} Adjointe

Madame Cathy NICOLAO-VERDENET

